

Pour sauver la France, il faudra un nouveau « tribunal révolutionnaire »...

écrit par Maxime | 18 juin 2019



Une vidéo du réalisateur « Scribe accroupi » nous permet de redécouvrir ce qu'était le Tribunal révolutionnaire sous la Terreur.

Il s'agit d'un entretien avec Antoine Boulant, qui a consacré un ouvrage à la question.

Je vous invite à découvrir la chaîne de ce réalisateur débutant qui a déjà réalisé de nombreuses passionnantes vidéos nous permettant de redécouvrir l'histoire de France au travers de visites de musées, châteaux, d'entretiens avec des historiens...

On peut regretter que ce réalisateur cède à la bien-pensance ambiante en consacrant [quelques vidéos aux prétendus « arts de l'islam »](#) . Cela fait tache.

.

Quoi qu'il en soit, puisqu'il faut toujours essayer de tirer de notre passé des enseignements pour le présent, cet entretien permet de comprendre que les révolutionnaires

n'avaient pas les mêmes scrupules que ceux de nos dirigeants actuels à employer la notion « d'ennemi de la nation ».

Ils l'ont appliquée, à tort, aux contre-révolutionnaires. On ne peut pas parler en effet, à leur propos, d'ennemis de la nation et c'est bien là la dérive de la Terreur. C'étaient tous des Français, le différend qui les opposait était politique à un moment où il s'agissait d'imposer à un peuple qui n'était pas habitué à un fonctionnement démocratique un changement majeur de système, le basculement vers la République et les Droits de l'Homme. C'était bien artificiellement que les contre-révolutionnaires ont été rejetés dans le camp des ennemis de la Nation car ils se reconnaissaient dans une culture française, un héritage français, un mode de vie qui fut français. La solution n'était sans doute pas de les exterminer comme du bétail après des jugements sommaires.

.

Contre-révolutionnaires et révolutionnaires se sont massacrés, hélas, comme catholiques et protestants se massacrèrent dans des combats fratricides entre gens issus de la même civilisation, d'une même culture malgré des différends politiques ou religieux. Ce sont des épisodes douloureux de notre histoire dont il reste encore des traces.

En revanche, comment pourrait-on une seule seconde assimiler à des Français des gens qui rejettent la culture française et ne veulent que profiter des avantages de la nationalité française ? des gens qui ne sont présents sur notre territoire qu'avec le dessein de nous tuer, de nous faire disparaître parce que nous sommes français et refusons de nous convertir à leur idéologie venue d'ailleurs ?

Peut-être la répression de l'intelligence avec l'ennemi est-elle devenue tabou à cause de ce précédent révolutionnaire de la Terreur et de ses excès véritables : condamnations

nombreuses, mises à exécution immédiates (les charrettes menant en place de grève étant prêtes avant même la fin du procès...), jugements sommaires sur la base d'indices suffisants.

Pourtant, avec un chef de l'Etat digne de ce nom, ce système pourrait nous permettre de résoudre nos problèmes sécuritaires et de mettre fin à l'hémorragie de victimes innocentes sacrifiées au nom du prétendu « vivre ensemble ». Il y a tant à faire pour faire sauter les verrous : constitutionnels, internationaux, les blocages mentaux d'une importante partie de la population...

Et pourtant, qui eût dit, quand Louis XVI régnait, que si peu de temps après son règne, cela se ferait ? Personne n'aurait pu le prédire. Tous avaient des raisons de se lamenter et de ne pas y croire.

Aura-t-on le choix d'éviter de passer par une nouvelle « Terreur » pour libérer la France de ses ennemis ?

On a bien l'impression d'assister aux derniers soubresauts de ce qui voudrait être un « Etat de droit », mais qui révèle chaque jour davantage son incapacité à protéger les Français.

Si, souvent, l'on entend des gens réclamer un « tribunal militaire » pour juger les terroristes, en réalité, ils aspirent en réalité à un nouveau tribunal révolutionnaire. En effet, un tribunal militaire se définit comme une juridiction jugeant des militaires, ce qui n'est pas le cas de la vermine dont on parle.

Aucun programme politique n'envisage à l'heure actuelle le retour d'un tribunal révolutionnaire. Seule la colère du peuple pourrait un jour permettre son institution, peuple que le pouvoir en place prend bien soin de museler à coup de lois liberticides pour la liberté d'expression.

En effet, seule la colère du peuple pourra faire sauter les verrous du prétendu « Etat de droit » qui ne parvient plus à protéger les citoyens français tant les Droits de l'Homme ont été manipulés au point de dériver vers le « droidelhomisme » qui ne prend pas assez en compte la sauvegarde de l'ordre public et les mécanismes préventifs.

Les lois de l'Histoire sont à mon avis plus puissantes que les lois votées artificiellement par un Parlement largement composé d'arrivistes et d'opportunistes.

« D'autres hordes viendraient, d'autres faux prophètes. Nos faibles efforts pour améliorer la condition humaine ne seraient que distraitements continués par nos successeurs ; la graine d'erreur et de ruine contenue dans le bien même croîtrait monstrueusement au contraire au cours des siècles. Le monde las de nous se chercherait d'autres maîtres ; ce qui nous avait paru sage paraîtrait insipide, abominable ce qui nous avait paru beau. Comme l'initié mithriaque, la race humaine a peut-être besoin du bain de sang et du passage périodique dans la fosse funèbre. Je voyais revenir les codes farouches, les dieux implacables, le despotisme incontesté des princes barbares, le monde morcelé en états ennemis, éternellement en proie à l'insécurité. D'autres sentinelles menacées par les flèches iraient et viendraient sur le chemin de ronde des cités futures ; le jeu stupide, obscène et cruel allait continuer, et l'espèce en vieillissant y ajouterait sans doute de nouveaux raffinements d'horreur »

Marguerite Yourcenar, « Mémoires d'Hadrien », 1951, Folio Gallimard, p. 262.